



EI COUDERC CAROLINE

LD LE MAS
46340 - DEGAGNAC
France

FACTURE

LE POT OCCITAN

39 Bd Mainiol
46300 GOURDON
France

N° : FAC00000009

Date : 30/03/2025

N° client : 19

Réf. : Réf. aux BDL00000044 BDL00000064 BDL00000083 BDL00000091 BDL00000110

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Bon de livraison N°BDL00000044 du 10/03/2025					
PONTE 09.03.25 DLC 06.04.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	8,00	Ens	6,00 €	48,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				48,00 €	
Bon de livraison N°BDL00000064 du 18/03/2025					
PONTE 16.03.25 DLC 13.04.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	8,00	Ens	6,00 €	48,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				48,00 €	
Bon de livraison N°BDL00000083 du 20/03/2025					
PONTE 19.03.25 DLC 16.04.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	10,00	Ens	6,00 €	60,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				60,00 €	
Bon de livraison N°BDL00000091 du 25/03/2025					
PONTE 23.03.25 DLC 20.04.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	8,00	Ens	6,00 €	48,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				48,00 €	
Bon de livraison N°BDL00000110 du 28/03/2025					
PONTE 27.03.25 DLC 24.04.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	4,00	Ens	7,00 €	28,00 €	5,50%



EI COUDERC CAROLINE

LD LE MAS
46340 - DEGAGNAC
France

FACTURE

LE POT OCCITAN

39 Bd Mainiol
46300 GOURDON
France

N° : FAC000000009

Date : 30/03/2025

N° client : 19

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Sous-total bon de livraison				28,00 €	

Détail de la TVA				Total HT	232,00 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	12,76 €
Réduite	232,00 €	5,50%	12,76 €	Total TTC	244,76 €
Règlement				Chèque	
Echéance(s)				244,76 € au 30/04/2025	

Le montant total s'élève à deux cent quarante-quatre euros et soixante-seize centimes

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).